

SAINT-FELIX-DE-LODEZ				ID : 034-213402548-20260713-2026_50-DE	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL					
République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève		L'an deux mille vingt-six, le treize juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.			
Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 14 Vote par procuration : 2		Présents : Mme Olga TACNET ; Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Emilie RIEUTORD ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Romain DESRICHARD ; M. Gilles GROS ; M. Laurent LEBOT ; Mme Marie-Pierre VERNET ; M. Samuel OLIVIER.			
Date de la convocation Le 08/07/2026		Absents : M. Adrien PLANTADE			
Date d'affichage Le 28/07/2026		Absents excusés : Mme Karen MARCON (Procuration à Romain DESRICHARD); Mme Maghnia MENGUS (Procuration à Emilie RIEUTORD)			
N° 2026-50		VU le Code général des collectivités territoriales ;			
Objet :		CONSIDERANT que le Syndicat Centre Hérault propose aux 77 communes de son territoire de désigner un élu relais titulaire et un élu relais suppléant sur les thématiques « Déchets et Économie circulaire » ;			
Désignation des élus Relais Déchets et Economie Circulaire		CONSIDERANT que cette démarche vise à renforcer les échanges entre le Syndicat Centre Hérault et les communes, à faciliter la diffusion des informations relatives à la prévention et à la gestion des déchets ainsi qu'au développement de l'économie circulaire ;			
ACTES		CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de disposer d'interlocuteurs identifiés sur ces sujets ;			
		CONSIDERANT que cette désignation constitue une mission de relais et de correspondance entre la commune et le Syndicat Centre Hérault et n'emporte aucune représentation de la commune au sein des instances délibérantes du syndicat ;			
		CONSIDERANT que le Syndicat Centre Hérault élabore et anime un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour lequel il a l'obligation de constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi, composée notamment d'élus municipaux ;			
		Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rôle de ces élus.			
		Les élus relais ont pour mission de :			
		•assurer le lien entre la commune et le Syndicat Centre Hérault ;			
		•relayer auprès du conseil municipal les informations, projets et actions portés par le Syndicat Centre Hérault dans les domaines des déchets et de l'économie circulaire ;			
		•favoriser la diffusion des informations et des bonnes pratiques auprès des acteurs locaux et des habitants ;			
		•participer, lorsque cela est proposé, aux réunions d'information			

d'échange ou de concertation organ
Hérault ;

- contribuer à l'identification des besoins, des attentes et des initiatives locales en matière de prévention et de valorisation des déchets.

Cette mission de relais ne confère aucun pouvoir de représentation ou de décision au nom de la commune au sein des instances du Syndicat Centre Hérault.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE** Gilles GROS en qualité d'élus relais titulaire « déchets et économie circulaire »
- **DESIGNE** Laurent LEBOT en qualité d'élus relais suppléant « déchets et économie circulaire »
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de transmettre les coordonnées des élus désignés.

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ,
le 13 juillet 2026.

Le secrétaire de séance
Eliette CAMUT



Le Maire,
Joseph RODRIGUEZ



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr